

L. J. Basual
Bibliothèque de la ville de Paris

CONDITIONS D'ABONNEMENT :

50 Cts par Année

RIGOREUSEMENT
PAYABLES D'AVANCE.



ANNONCES :

ON TRAITE DE GRÉ À GRÉ
—AVEC—
L'ADMINISTRATION
POUR
L'INSERTION DE TOUTE ANNONCE.

Vol. 2

St-Hyacinthe, 8 Décembre 1892

No. 42

Société de Secours Mutuel

Association des comptables du commerce et de l'industrie du département de la Seine

STATUTS (suite.)

Liquidation

63° La dissolution de la Société ne pourra avoir lieu que par la volonté des sociétaires présents à l'Assemblée générale, convoquée spécialement à cet effet un mois à l'avance ; cette dissolution ne sera valable qu'autant qu'elle aura été votée à la majorité des trois quarts plus un des sociétaires présents ; dans ce cas, les fonds appartenant à la Société, c.-à-d., ceux formant le surplus des sommes nécessaires pour le paiement des secours, seraient partagés proportionnellement aux versements faits par chacun des sociétaires sans que les amendes encourues et les secours qu'ils auraient pu recevoir pussent être comptés dans ce partage.

Caisse de retraites

64° Un fonds de retraite est créé conformément au décret du 20 avril 1856, et placé à la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ce fonds se compose :

Des prélèvements annuels faits par la Société sur les excédants des recettes ;

Des dons et legs faits à la Société avec affectation spéciale au service des pensions ;

Des subventions spéciales accordées par l'état, le département ou la commune.

65° Conformément à l'article 6 du décret du 26 avril 1856, la qualité de la pens on est fixée, chaque année, sur la proposition du Conseil, par l'Assemblée générale du mois de février.

Elle est égale pour tous les sociétaires.

Elle est déterminée par le double du capital économies attribué à chaque ayant-droit, dans la répartition du capital social. (Le doublement du capital a lieu, parce que le capital simple doit faire retour au fonds social, après la mort du sociétaire retraité).

Cette répartition s'obtient, en divisant le capital social par le total

général de toutes les cotisations émises, pour tous les sociétaires participants existant au 31 décembre et en multipliant ce quotient par la cotisation générale statutaire de l'ayant-droit.

Exemple : Au 31 décembre 1877, le montant général des cotisations émises au nom des sociétaires existant à cette date était de 669,524 frs et le capital social s'élevait à 706,040 fr. 04. Le quotient est donc de 1 f. 054 de capital pour chaque franc de cotisation. En multipliant ce quotient par 900 frs, émis pour compte de l'ayant droit, la part d'économies qui lui est attribuée dans le capital social est de 945 frs, soit, pour le double, 1890 frs qui, placés au taux actuel de 5 0/0 donnent une pension de 94 frs 50, en chiffre rond 95 fr., ainsi qu'elle a été votée par l'Assemblée pour l'année 1878.

66° La pension se subdivise en deux parts : l'une fixe de 60 frs, servie par la caisse des retraites pour la vieillesse, et l'autre variable servie directement par la Caisse Sociale.

Il est distrait du fonds spécial des retraites et déposé à la Caisse des retraites pour la vieillesse, au nom des pensionnaires, la somme nécessaire pour assurer le service de la portion fixe de la pension capital réservé au profit de la Société.

Le complément de la pension est payé par la Société, sur les fonds de la Caisse Sociale, conformément à la décision de l'Assemblée générale du mois de février 1878.

Disposition transitoire

Les pensions liquidées avant l'adoption des articles 65 et 66 qui précèdent, seront complétées au taux des nouvelles, sur les fonds de la caisse sociale.

67° Les pensions sont incessibles et insaisissables, conformément aux lois et décrets qui régissent la Caisse des retraites pour la Vieillesse.

68° Tout sociétaire admis à la pension de retraite prend le titre de membre pensionnaire : il est affranchi du paiement de la cotisation, néanmoins, il conserve ses droits aux secours en nature, c.-à-d. à l'indication des vacances d'emploi s'il peut encore travailler ; au médecin et... médicament, s'il est malade.

69° A droit à une pension la

veuve d'un sociétaire qui se trouvait en possession de la pension de retraite ou qui pour la posséder, avait accompli toutes les conditions exigées par l'article 10, pourvu que le mariage ait été contracté dix ans avant l'époque à laquelle le mari devait avoir droit à la retraite. La pension de la veuve est moitié de celle dont jouissait le mari ou à laquelle il avait droit.

En aucuns cas la veuve ne peut jouir de la pension avant l'âge de 55 ans.

Le droit à la pension n'existe pas, pour la veuve, dans le cas de séparation de corps prononcée sur la demande du mari. Un nouveau mariage le prive également de ses droits.

70° L'orphelin ou les orphelins d'un pensionnaire ou d'un sociétaire ayant acquis ses droits à la retraite, lorsque la mère est ou décédée ou inhabile à recueillir la pension, ou déchue de ses droits, reçoivent un secours annuel égal à la pension que la mère avait obtenue ou aurait pu obtenir, conformément à l'article 69. Ce secours est partagé entre eux par égales portions et payé jusqu'à ce que le plus jeune des enfants ait atteint l'âge de 15 ans,—la part de ceux qui décideraient ou atteindraient l'âge de 15 ans devant faire retour aux plus jeunes.

71° S'il existe une veuve ayant droit à la pension et un ou plusieurs orphelins au-dessous de 15 ans provenant d'un mariage antérieur du pensionnaire ou du sociétaire ayant acquis ses droits à la retraite, il est prélevé, sur la pension de la veuve et sauf réversibilité en sa faveur, un quart au profit de l'enfant du premier lit s'il n'en existe qu'un au-dessous de 15 ans, et la moitié s'il en existe plusieurs.

(A suivre)

La lampe de l'expiation

A Venise, au palais des doges, une lampe brûle depuis trois cents ans. Elle a été allumée en expiation de la condamnation d'un boulanger innocent du crime dont il était accusé.

Les juges qui le condamnèrent ont légué à la ville une somme dont le

revenu doit être consacré à l'entretien de cette lampe. A Venise, depuis cette époque, au moment où des juges vont prononcer une sentence, un huissier, de noir tout vêtu, s'avance et saluant le tribunal dit d'une voix grave : " Souvenez-vous du boulanger ! "

Ce malheureux gagnait péniblement sa vie et celle de ses enfants. Un jour, dans une rue voisine de la sienne, on trouva un riche usurier, sorti ce jour-là avec une grosse somme, la poitrine trouée de dix coups de couteau. Le boulanger était, le plus pauvre du quartier. On le déclara coupable et, malgré ses protestations, ses invocations à la Vierge, ses larmes, il fut exécuté. Quelques jours après—sa femme et ses enfants étaient morts de faim—on découvrit que le vieil usurier avait été assassiné par un gondolier.

BIBLIOGRAPHIE

[Voir annonce L. A. Choquet et frère]

Religion, par G. de Molinari. Magnifique volume de 370 pages, broché. Prix : 3 fr. 50.

Guillaumin et Cie, éditeurs de la Collection des principaux Economistes, du Journal des Economistes, du Dictionnaire de l'Economie politique, du Dictionnaire universel du Commerce et de la Navigation, 14, Rue Richelieu, Paris.

Voici un joli volume, bien composé, qui se lit facilement et qui manifeste des intentions excellentes.

L'auteur n'est pas hostile au sentiment religieux, ou même en particulier à la religion catholique. Au contraire, il constate la nécessité de faire les religions libres, indépendantes et *propriétaires*. La concurrence avivera le sentiment religieux et elle détruira tous les effets que l'on a coutume de redouter de l'établissement des biens de main-morte.

Il pense qu'il n'y a pas lieu de créer de nouvelles religions ; les anciennes suffisent et suffiront sans doute encore longtemps. La science, dit-il, les gêne passagèrement parce qu'elle les oblige à se dépoñiller de certains préjugés ; mais la science, en définitive, sera favorable au sentiment religieux.

Il est pour la séparation de l'Eglise et de l'Etat, mais une séparation faite en faveur de l'Eglise, non contre Elle, reconnaissant les églises comme des associations libres et propriétaires.

En somme, l'auteur traite la religion avec une véritable et sincère bienveillance. Il s'intéresse sérieusement à ce qu'il nomme le "progrès de la culture religieuse". Il reconnaît la réalité du "besoin religieux". Il convient que le besoin religieux nécessite un culte; que, "la mise en œuvre d'un culte" exige une application de capital et de travail, et que par conséquent le culte catholique doit jouir du droit de propriété; mais il est un côté de la question qui paraît échapper complètement à l'auteur. Il traite de l'origine et du développement de la religion en homme qui n'a qu'une connaissance fort inexacte de la vraie nature de la religion.

En effet, en réalité, il ne peut y avoir qu'une seule religion. La religion n'est pas un certain besoin auquel l'humanité pourvoit de son mieux selon son degré de civilisation; c'est un lien social entre l'homme et Dieu. Comme il n'y a qu'un Dieu, ce lien ne peut être de natures diverses.

Et si, sortant des préceptes les plus généraux de la loi naturelle, nous recherchons avec ce Dieu, une union plus intime, il est évident que lui seul peut nous dire jusqu'à quel point cette union lui convient et de quelle manière nous pouvons y arriver. L'idée d'une religion organisée appelle donc celle de révélation.

C'est pourquoi toutes les grandes religions ont prétendu s'appuyer sur des manifestations plus ou moins authentiques de la divinité. Mais, il ne peut pas échapper à un esprit aussi éclairé que M. de Molinari que, de toutes manifestations divergentes, une seule peut être bonne, Dieu ne pouvant donner de lui-même des idées absolument disparates.

En se mettant à ce point de vue, l'auteur comprendra que le clergé catholique, sans craindre la concurrence, ne puisse ni la provoquer ni la désirer, car ce serait désirer le développement de l'erreur. Il comprendra que des catholiques ne puissent désirer la séparation de l'Eglise et de l'Etat, en ce sens que l'Etat cesse de tenir compte, dans sa législation et dans son organisation, des règles suprêmes édictées par la volonté divine et des nécessités de la société catholique créée par Dieu même. Il comprendra qu'ils considèrent comme insuffisante et dangereuse toute éducation de l'enfance qui ne met pas à sa portée la connaissance des préceptes divins. Non, les catholiques ne redoutent ni la liberté ni la concurrence; ils ont bien pu vivre sous le régime du martyr, mais ils ne peuvent admettre la concurrence en droit: ce serait admettre quelque chose de légitime à côté de la révélation divine dont l'Eglise est dépositaire.

En somme, l'état d'esprit de M. de Molinari est celui de beaucoup d'âmes honnêtes qui reconnaissent la grandeur et les services de la religion catholique sans bien se rendre compte des conditions de cette gran-

deur et de ces services. Mais, qu'on le veuille ou non, la vérité est là! Ou bien le siècle prochain l'acceptera dans son entier, et il verra alors le magnifique développement d'une démocratie morale et chrétienne; ou bien il le rejettera tout-à-fait, et il verra la civilisation sombrer dans l'immoralité et l'anarchie.

Divisions de la C. M. B. A.

Les archevêques Fabre et Walsh et Mgr Moreau, donnent des avis aux membres

Les lettres suivantes concernant la grande société de bienfaisance C. M. B. A. viennent d'être publiées.

St John's Grove,
Toronto, 22 Nov. 1892.
Aux membres de la C. M. B. A. du Canada

Mes chers frères,

J'ai appris avec le plus profond regret le mécontentement qui règne parmi certains membres de notre association concernant l'arrangement conclu entre le Conseil Suprême de la C. M. B. A. et le Grand Conseil du Canada. Cet arrangement a été fait dans l'intérêt des membres canadiens de notre association et avec le plein consentement de la majorité. Je le considère en somme satisfaisant et favorable aux meilleurs intérêts de notre association.

J'ai pleine confiance en l'avenir de notre Association canadienne si vous restez unis et si vous travaillez en paix et généreusement pour le bien commun.

Comme votre grand conseiller spirituel, je réprouve de tout cœur toute division ou dissension. C'est le fait d'agents de destruction qui peuvent détruire et ruiner les plus nobles causes. S'ils persistaient ils compromettraient beaucoup l'avenir de notre association.

Pour l'amour des grands intérêts qui sont en jeu; pour l'amour des nombreuses familles, des veuves ou des orphelins futurs, dont le bonheur et le bien-être sont en cause, pour l'honneur et le respect des membres eux-mêmes et la vaste influence qu'ils peuvent exercer, comme association, puissante, nombreuse et répandue, pour le bien du corps catholique, je vous supplie de bannir toute division et discorde d'au milieu de nous. Je vous demande de serrer vos rangs et de travailler vigoureusement ensemble dans la concorde et l'harmonie, pour le maintien, le progrès et la prospérité de la plus noble et la plus utile association du Canada.

Bien à vous,

JOHN WALSH,
Archevêque de Toronto.

Palais Archiépiscopal,
Montréal, 29 novembre 1892.

Nous avons pris communication de la lettre de Sa Grâce l'Archevêque de Toronto écrite aux membres de la C. M. B. A. leur demandant de ne pas briser les liens qui unissent les différentes branches.

Nous concourons entièrement à l'idée et aux vues du vénérable Prélat. Comme lui, nous sommes con-

vaincu que le secret de la force et de la prospérité de la société est dans l'union et qu'une association appelée à faire tant de bien parmi le peuple, ne peut pas offrir d'avantages mutuels sans parfaite harmonie.

EDOUARD CHARLES,
Archevêque de Montréal.

PALAIS ÉPISCOPAL,

St-Hyacinthe, 5 déc. 1892.

Pour la prospérité de la section canadienne de la C. M. B. A., nous demandons aux membres des diverses succursales établies dans notre diocèse de suivre les conseils des Vénérables Archevêques de Montréal et de Toronto.

† L. Z. Ev. de St-Hyacinthe.

Comité de Régie

LUNDI, 5 DÉC. 1892.

Présidence de H. Langelier, écr.,
Président.

Présents: MM. J. Bernard, H. Gaudette, J. Leduc, H. Langevin, J. B. Hevey, F. Lajoie, E. Clapin, F. Decelles, I. Marsan, J. Benoit, Ls Cordeau, J. H. Blanchard et J. A. Cudotte.

Après lecture et sur proposition de M. Jos. Benoit appuyé par M. Ls Cordeau, le rapport des Assemblées des 28 novembre et 2 décembre est approuvé.

Application pour bénéfices de MM.:

Albert Chagnon, 26 novembre, Visiteur: J. H. Blanchard.

Pierre Loisselle, 28 novembre. Visiteur, J. B. Hevey.

Alexandre Champigny, 28 novembre. Visiteur, Jos. Benoit.

Rémi Daigle, 5 décembre. Visiteur: Eus. Clapin.

Clément Dupuis. L'application de ce dernier n'ayant été reçue que le 4 décembre courant, sa maladie ne datera que de ce jour parce qu'il en réclame le bénéfice depuis le 16 novembre dernier—soit, plus de quatre jours précédant la date de telle application—conformément aux articles 253 (page 85) et 246 (page 82) des Règlements.

Demandes pour admission et certificats requis pour les aspirants suivants qui sont déclarés admis:

Arthur Bernier, menuisier, 22 ans, St-Hyacinthe.

Cédéon Beaupré, hôtelier, 31 ans, St-Hyacinthe.

Sur le rapport favorable du médecin, et vu l'acceptation, par M. Henri Cormier (voiturier, 26 ans, de St-Hyacinthe) des conditions énoncées en l'article 258 des Règlements, le nommé H. Cormier susdit est reçu à jouir des avantages de cet article 258.

Résolu de payer aux malades suivants, tout ce que requis ayant été par eux fourni.

Charles Moison, du 21 nov. au 5 déc., \$6.00.

Pierre Hébert, du 21 nov., au 5 déc., \$6.00.

Jos. Cabana, du 21 nov. au 5 déc., \$6.00.

Jean Benoit, du 21 nov. au 5 déc., \$6.00.

Alfred Tanguay, du 21 nov. au 5 déc., \$6.00.

Irénée Choquet, du 21 nov. au 5 déc., \$6.00.

Ovila Côté, du 21 nov. au 5 déc., \$6.00.

J. de Langis, du 21 nov. au 5 déc., \$6.00.

Louis Laporte, du 21 nov. au 5 déc., \$6.00.

Octave Lajoie, du 21 nov. au 5 déc., \$6.00.

Rév. J. Barré, ptre, (Manitoba) du 11 nov. au 28 nov., \$6.00.

Sec.-Trésorier. (indemnité de novembre,) \$12.50.

Roxton et St-Théodore, \$6.50.

MM. les délégués à Roxton-Falls et St-Théodore sont ensuite rapport de leur *délégation*: d'après eux, l'état, la gouvernance locale et l'esprit général de ces succursales sont parfaits. Le zèle pour le bien de la société et le désir d'une administration dans ses intérêts ne font défaut nulle part.

La réception cordiale et vraiment fraternelle de ces délégués par tous les intéressés, les démarches généreusement désintéressées de certains membres.—MM. R. Bergeron, Préfontaine et Petit—pour leur procurer un voyage facile, agréable et moins dispendieux fournissent, à ce comité, l'occasion d'exprimer publiquement sa reconnaissance pour les services rendus à ses membres délégués et, aux autres confrères de ces endroits, la satisfaction que le dit comité éprouve en recevant de telles marques d'intérêt à notre belle société.

Résolu qu'il soit permis à la succursale de Roxton-Falls de retirer, sur sa recette ordinaire, la somme de \$1.00, par elle jusqu'ici perçue en amendes d'une nature locale et non obligatoires ou discrétionnaires aux succursales, et payée par erreur au Secrétaire-Trésorier générale comme fonds commun. Toutes telles amendes imposées, et reçues en vertu d'un règlement local, (d'une succursale) et généralement celles non prévues par le règlement général de la Société ou d'une application discrétionnaire aux succursales en vertu du dit règlement général, appartiennent de droit à la succursale qui reçoit ces amendes extraordinaires et lui constituent un fond spécial—sa propriété—dont elle peut disposer à son gré et pour son avantage.

La résignation de M. Victor Langevin, de St Pie, est confirmée sur le rapport du Président et de Secrétaire-Trésorier à cet endroit, que ce M. Langevin a rempli toutes les obligations qui lui incombent comme démissionnaire.

Résolu que, dans un but de propagande en faveur de la société et à même le bénéfice net de \$33.75 réalisé jusqu'ici sur la cotisation spéciale de 50cts pour administration, trois membres de ce comité soient délégués, jeudi le 8 du courant, à St-Hilaire, à l'Ange-Gardien et à St-Athanasie, par un dans chaque paroisse.

Et le comité s'ajourne à vendredi pour considérer un projet d'amendement à l'art. 259 des règlements produit par MM. H. E. Poulin et C. Robichaud de Marieville, pour la réception du rapport des délégués nommés ce jour et pour la considération de toute autre affaire de son ressort qui pourra là et alors lui être soumise.

Société des Artisans

Une assemblée générale des membres de cette Société avait lieu à Montréal jeudi, le premier décembre courant. Plus de 1,000 intéressés étaient présents.

La délibération la plus importante de l'Assemblée a été l'avis de motion pour un règlement donnant aux succursales de cette Société le droit de voter chez elles, (conjointement et sur le même pied qu'à Montréal même,) moyennant l'accomplissement de certaines formalités pour garantie de transmission fidèle du résultat à chaque endroit toute mesure d'un intérêt général.

Ce privilège, demandé pour la première fois il y a près de deux ans par la succursale de cette ville, n'avait pas encore pu être pris en considération jusqu'ici.

M. B. O. Béland, ex-président de l'Union St-Joseph de St-Hyacinthe et délégué à Montréal, par la Société des Artisans de cette ville, avait reçu mission de présenter et de faire valoir tel privilège.

D'abord peu disposée et même, —sommés-nous informés,—pas du tout disposée à *considérer* le projet, l'assemblée, après avoir écouté l'éloquent délégué de St-Hyacinthe a cru devoir, à la presque unanimité des voix, concéder ce privilège tout de justice.

Comme l'espace nous manque, aujourd'hui, nous remettons à plus tard la *relation* de cette assemblée magnifique d'une puissante Société.

Assurance sur la vie par le Secours Mutuel

Le mécanisme de l'assurance sur la vie par la Société de Secours Mutuel est absolument le même que celui de l'assurance contre la maladie. Ceux qui vivent longtemps versent de nombreuses cotisations avant de coûter eux-mêmes quelque chose à leurs confrères. Ils assurent ainsi la part de ceux qui meurent jeunes. Et c'est en somme fort juste : ceux qui continuent à vivre peuvent assurer, par leur travail, les ressources nécessaires à leurs familles, tandis que celles des décédés peuvent tomber dans la gêne si on ne leur procure aide et secours.

En contractant une assurance sur la vie dans ces conditions nous avons uniquement en vue le bonheur des autres et non point la satisfaction de nos propres besoins. Nous épargnons pour nos héritiers et non pour nous. Nous créons des ressources qui ne seront réalisables que le jour où nous ne serons plus de ce monde.

Il faut, pour cela, le désintéressement uni à l'intelligence et à l'énergie de caractère. C'est un mode d'épargne qui devrait être très répandu. On s'assure volontiers contre l'incendie ; cependant toutes les maisons ne brûlent pas, et on oublie de s'assurer contre la mort ou la maladie, ou plutôt contre leurs conséquences, qui nous touchent bien plus puisque tout le monde meurt et qu'un grand nombre sont malades ! L'ignorance où nous sommes parfois de nos véritables intérêts peut seule expliquer cette contradiction.

L'ÉCHO, organe officiel de la C. M. B. A.

Par ordre du Grand Président du Grand Conseil de la C. M. B. A. du Canada, en date du 10 novembre dernier et sous le sceau du dit Grand Président, l'Écho est de nouveau nommé l'un des organes officiels du dit Grand Conseil du Canada pour un terme de deux ans.

NAISSANCE

A St-Pie, le 25 novembre dernier, la dame de J. C. Cadieux, commis et Président de l'Union St-Joseph : une fille.

Règlements et Procédures qu'il importe à tous les membres de l'Union St-Joseph de ne pas oublier et de mettre en pratique ou de suivre toujours

Contributions

1° La contribution régulière mensuelle de 40 centins, et toute cotisation généralement quelconque en sus, indiquées comme dues et exigibles pendant le cours d'un mois, doivent être payés le ou avant le dernier jour de ce mois. La négligence de ce faire, ou le fait de ne pas payer dans les délais à ce fixés une somme de 50 cts, ou l'excédant dû pour d'autres causes entraîne, pour le retardataire, la privation de tout bénéfice en maladie, *immédiatement* après avoir payé, pendant un espace de temps égal à celui durant lequel il a été retardataire.

2° Un mois commencé ou non encore fini est payable en entier par le nouveau membre comme par le démissionnaire.

3° Les décès antérieurs à l'admission d'un membre ne sont pas dus par ce dernier ; mais les décès et toutes autres impositions antérieures à la démission sont dus et toujours exigibles.

4° Il est loisible aux membres de payer d'avance une somme quelconque—laquelle est versée au crédit de tels membres en *paiement*, jusqu'à épuisement de cette somme, de tout ce qui *pourra devenir dû*.

Applications pour bénéfices

1° Quelque soit le domicile d'un membre qui, devenant malade, désire toucher ses bénéfices, il lui faut adresser une application pour le paiement de tels bénéfices (d'après la formule à la page 122 des Règlements dans les premiers quatre jours de la maladie. Cette application pour bénéfices doit être adressée à l'un des membres du Comité de Régie de l'endroit où réside l'appliquant si cet endroit est constitué en bureau ou Succursale, ou au Président général (St-Hyacinthe) s'il réside hors de St-Hyacinthe ou hors d'un endroit constitué en Bureau ou Succursale.

2° L'application pour bénéfices réclamant, pour le malade, plus de quatre jours complets d'empêchement de travailler par suite de maladie ou d'accident, est nulle pour tout ce que réclamé avant la date de la confection ou de la réception d'icelle par l'officier auquel adressée.

Cependant un membre empêché, par suite de maladie ou d'accident, de vaquer à toute occupation depuis plus de quatre jours peut, s'il désire alors ou ensuite faire application pour bénéfices parce que sa maladie devient plus grave ou pour toute autre raison, déclarer, en faisant telle application, qu'il est malade depuis quatre jours.

Jouissance de bénéfices

1° Pour avoir droit aux bénéfices en maladie au moment de l'application et pour continuer à y avoir droit, il faut :

Être malade, estropié, infirme ou autrement incapable de vaquer à ses occupations ordinaires ou autres occupations de nature à rapporter un bénéfice quelconque, et *n'y pas vaquer, soit directement soit indirectement* ;

Ne devoir à la Société aucune partie quelconque de la contribution régulière mensuelle ou de la cotisation au décès, ni une somme de 50 centins, ou l'excédant, en impositions d'autres natures.

Fournir régulièrement chaque semaine si possible, au moins chaque quinzaine, sous les peines énoncées en l'art, 257 (page 86) des Règlements, le certificat de son médecin s'il ne se présente pas de visiteur de la part du Comité de Régie ou, si le malade est absent aux termes des articles 243 et 244 des dits Règlements, fournir le certificat signé par son médecin et par le curé de sa paroisse et dans les mêmes délais qu'ci-dessus.

2° Pour avoir droit à la somme de \$25.00, pour décès d'épouse, il faut ne rien devoir à la Société au moment de tel décès et faire partie de la Société depuis douze mois au moins.

Ce bénéfice est payable par le Comité Central seulement, sur production, par le réclamant, de l'extrait mortuaire d'abord et de toute autre pièce qui pourrait en être exigé.

4° Pour avoir droit à la somme de \$500.00, advenant le décès d'un membre, il faut que ce membre, au moment de son décès, n'ait pas été endetté envers la Société d'une somme excédant \$2.00.

5° La réclamation de ce dernier bénéfice doit être faite, par écrit et par les intéressés auxquels il échecit, dans le cours du mois qui suit le décès, sous peine de prescription.

Changement de domicile

Tout membre qui change de domicile est tenu d'en informer le Secrétaire-Trésorier à St-Hyacinthe, par écrit, sous peine d'une amende de 25 centins.

Admission des membres

Toute personne domiciliée dans un endroit où il n'y a pas encore de succursale ou bureau établi, si elle jouit des qualités requises pour devenir membre peut s'adresser, pour ce, à la succursale ou au bureau le plus voisin de son domicile ou à St-Hyacinthe, indistinctement ;

Les qualités requises pour devenir membres sont :

1° Avoir atteint l'âge de 20 ans et ne pas dépasser celui de 44 ans révolus.

2° Être Catholique Romain, régulièrement fidèle à ses devoirs et remplir l'obligation pascale.

3° Être Canadien-Français ou reconnu comme tel.

4° N'appartenir à aucune Société secrète ou autre association improuvée par l'Église.

5° Être connu pour jouir d'une bonne réputation et d'une sobriété chrétienne.

6° Avoir son domicile dans les limites actuelles du diocèse de St-Hyacinthe

Les autres formalités à remplir pour devenir membre seront indiqués à bref délai en s'adressant au Sec.-Trés. général.

Devoirs des membres

Par le fait de son admission, chaque sociétaire contracte l'obligation morale de faire tous ses efforts pour le maintien, le progrès et l'honneur de la Société qu'il doit défendre et protéger en toutes circonstances.

Aux membres absents

Les membres absents, qui payent déjà, qui désirent payer leurs cotisations à St-Hyacinthe, ou pour toute autre affaire, sont priés de s'adresser directement de préférence au Secrétaire-Trésorier général, attendu que tel Sec.-Trésorier doit *recevoir* et *expédier* toutes les correspondances—ce qui, dans bien des cas, provoquera une réponse plus prompte aux communications tout en évitant de surcharger ceux qui sont voués à d'autres détails de l'administration.

DECEMBRE

| | |
|-----------------------------|--------|
| Contribution mensuelle..... | 40 |
| Total à payer..... | \$0.40 |

Avis importants

Aux membres résidants en la Cité de St-Hyacinthe

Le Secrétaire-Trésorier, par lui-même ou par un représentant dûment autorisé, se tiendra à la salle (soubassement de la cathédrale, chaque dimanche immédiatement après la grand'messe pour y faire la perception de toutes les sommes dues à la Société.

On peut aussi payer en aucun autre temps, au domicile du dit Secrétaire-Trésorier, no 1, rue Claude et s'y procurer toutes les formules ou informations dont on pourrait avoir besoin.

Téléphone 114.

JOS. A. CADOTTE, Sec.-Trés.

St-Hilaire—M. F. Martin, entrepreneur, vient de terminer les travaux faits à l'Église de Notre-Dame de Sion-budgo, qui est maintenant une des plus jolies Églises de campagne de notre diocèse. Le contrat pour la construction d'une nouvelle Église à St-Cyprien a été obtenu par les soumissionnaires Martin et F. Bonin, tous deux résidant à St-Hilaire.

Le Loulège—Seigneur Si veda, ministre de l'intérieur, en Étiague, a démissionné parce que le premier ministre refusait de recevoir et de verser le salaire municipal, convenu de l'Étiague.

Sir Charles Tupper—Sir Charles Tupper ne revient pas au Canada, tel que l'Étiague.

SIR JOHN THOMPSON

Sir John Thompson, le nouveau premier ministre du Canada, est né à Halifax, N.E., le 10 novembre 1844

Son père, John Sparrow Thompson, est né à Waterford, Irlande, et quelque temps après son arrivée au Canada, il fut nommé intendant du système de mandats-poste de la Nouvelle Écosse.

Son fils, John, a commencé à étudier à l'école commune et a terminé son cours d'étude à l'Académie Française d'Halifax.

Il fut admis au barreau de la Nouvelle-Écosse en juillet 1865, et nommé conseiller au Royaume en mai 1879

Sir John n'avait que 26 ans lorsqu'il épousa en 1870 Mlle Annie E. Affleck

Il a été très heureux dans sa carrière d'avocat; lorsque la commission des pêcheries autorisée par le traité de Washington siégea dans la capitale américaine, Sir John représenta le gouvernement des États-Unis comme conseil.

Il commença de bonne heure à s'occuper de politique. En 1878, il était membre du conseil exécutif de la Nouvelle-Écosse, en qualité de procureur-général et en 1882, il arrivait au poste de premier ministre de cette province.

Mais il ne garda pas cette charge longtemps; deux mois après son arrivée au pouvoir, il démissionnait pour accepter une place de juge à la Cour Suprême de la Nouvelle-Écosse.

C'est en 1885 qu'il entra dans la politique fédérale en qualité de ministre de la justice.

En 1888 il était fait chevalier commandeur de l'Ordre St. Michel et St. George en récompense des services qu'il a rendus lors de la négociation du traité des pêcheries.

CONVENTION ANNUELLE

DE LA

SOCIÉTÉ D'INDUSTRIE LAITIÈRE

Mardi et mercredi, les 13 et 14 décembre 1892, il y aura une convention annuelle de la Société à Ste Thérèse, comté de Terrebonne. Les séances se tiendront au Collège Ste Thérèse. L'honorable M. L. Beaubien, Commissaire de l'Agriculture et M. G. A. Gigault, Assistant-Commissaire, seront présents.

Il y aura plusieurs conférences données par les agriculteurs les plus habiles de la province

La société change chaque année le lieu de ses réunions dans le but de propager les méthodes améliorées de culture.

Le public intéressé est invité à assister à ces séances dont l'entrée est gratuite.

Il y aura comme à l'ordinaire des réductions de prix de passage sur les chemins de fer. Pour cela il y a certaines formalités qui doivent être strictement observées. On les lira donc attentivement dans une circulaire adressée par la société d'industrie laitière aux cultivateurs des différentes régions agricoles.

Échos de partout

Perdu—Un collet en soie, oublié dans la cathédrale mardi et appartenant à Dame L. G. Bédard. Toute information sera reçue avec reconnaissance.

Nos artistes—Le Monde Illustré de cette semaine reproduit une photographie d'un tableau de notre jeune peintre,

M. Sinaï Richer. Ce tableau admirable est l'illustration d'une vieille et patriotique légende canadienne-française de *Judith mourant sur les rives de l'Ottawa*. "C'est toi", dit le *Monde Illustré*, parle d'elle-même et on l'admire à juste titre."

Un des nôtres—M. Hormidas Picard, jeune médecin pratiquant à Danielsonville, Conn., et un enfant de St-Hyacinthe, vient de recevoir un témoignage on ne peut plus flatteur de la part de ses concitoyens de la jolie petite ville américaine où il demeure. Il y avait un bazar la semaine dernière; un concours de popularité a été organisé et fait entre les médecins de l'endroit appartenant à toutes nationalités. M. Picard est sorti avec les honneurs du triomphe, ayant obtenu 2439 votes et l'emportant sur son concurrent immédiat par une majorité de 671 votes.

Nous applaudissons au résultat de ce concours et nous prions notre jeune ami d'accepter nos plus sincères félicitations. M. Picard n'est établi à Danielsonville que depuis le mois de mai et il a su déjà s'acquiescer, outre une superbe clientèle, l'estime et l'affection de nos compatriotes de là-bas.

Bravo!

Malade—Nous apprenons avec beaucoup de peine que M. Charles D. Maso, président de la compagnie du chemin de fer des Comtés Unis, s'est fracturé une jambe en tombant ces jours derniers.

Blessé par un couteau—Un pénible accident qui aurait pu avoir de graves conséquences est arrivé samedi après midi, dans le quartier No 5.

Un jeune Provost, fils de M. Provost employé au Précieux Sang, était à jouer avec un ami, lorsque par un manque d'attention il se jeta sur un couteau que son jeune ami tenait à la main, se coupant l'artère radiale du poignet droit.

Un flot de sang jaillit aussitôt et ce ne fut qu'après beaucoup de soins et avoir ligaturé l'artère que cette hémorragie abondante fut arrêtée.

Le blessé aujourd'hui est beaucoup mieux et promet d'être plus prudent à l'avenir ainsi que son compagnon dont le couteau a été saisi de cet accident.

Les jésuites—Les supérieurs de Jésus, des Franciscains et des Augustins résidant aux îles Philippines ont envoyé au gouvernement espagnol une lettre collective dans laquelle ils déclarent qu'ils ont décidé de quitter la colonie si l'on ne leur rend le vicariat actuel. M. Despujols, Ils accusent le vicariat de contrecarrer leur mission vis-à-vis de la population des îles.

Les mines d'or de l'Ontario—M. MacCracken, avocat arrivé de Marmora, Ontario. Il dit que les opérations minières dans les régions aurifères autour de cette ville sont poussées activement.

M. MacCracken croit que les travaux paieront, surtout d'après un nouveau système mis en vogue pour la réparation du minerai.

Sir John Abbott—Nello Abbott, second fils de Sir John Abbott s'est embarqué, jeudi, pour l'Europe, où elle va rejoindre son père. Sir John espère qu'un hiver passé dans le sud de l'Europe suffira pour lui rendre la santé. Il visita Naples et quelques autres villes de l'Italie; il se propose aussi de passer quelques semaines en Egypte.

Mors aux dents—Le cheval de M. Octave Bonnette a pris le mors aux dents mardi, sur la rue Girouard. M. Bonnette a été renversé de sa voiture et a reçu des contusions graves.

Faillite considérable—Une demande de cessation a été faite par M. Geo Wait à

MM. Hannan et Cie, marchands de beurre et de fromage de la rue William à Montréal

Le bilan n'a pas encore été déposé au greffe de la cour Supérieure, mais on croit que le passif s'élève à \$125,000 et que l'actif est très mince

Cette faillite est, dit-on, à des pertes considérables que M. Hannan et Cie auraient faites depuis quelques années.

Les fromageries de St-Hyacinthe sont en compte pour la forte somme de \$25 000 à \$30 000. Cela constitue une perte considérable pour ces fromageries, et aussi pour les cultivateurs du district de St-Hyacinthe, qui ont encouragé ces fabriques.

Il y a quelque temps, la maison Hannan a acheté tout le fromage qui a été fait en septembre et en octobre dans quarante ou cinquante fabriques de cette région. Ce fromage devrait être payé 10 1/2 et 10 3/4 centimes la livre. Nous reviendrons sur ce sujet.

Maire de Montréal—M. MoShane a de nouveau décliné, qu'il serait candidat pour un troisième terme de la mairie.

Au Dahomey—La guerre du Dahomey que les Français ont menée depuis quelques mois avec tant de furie française dont ils ont le secret, vient de se terminer par la prise d'Abomey, la vieille capitale du roi nègre Béhanzin.

Traité—M. Jefferson Coolidge, ministre des États-Unis à Paris, a ouvert des négociations avec la France, pour un traité commercial et d'extradition entre les deux pays.

La justice-vapeur—Un nouvel exemple de justice rapide. Les tribunaux du Dakota sont distancés. Un tribunal romain a prononcé récemment cinquante-trois jugements de divorce en une seule audience.

Les conserves—Les boîtes de conserves provenant d'Amérique sont considérées comme suspectes en Angleterre. Bon nombre de personnes qui ont mangé des conserves ainsi exécutées des États-Unis sont mortes empoisonnées, dit-on, par le contenu des boîtes.

Port Arthur—Le chemin de fer de Port Arthur, Duluth et Ours, sera terminé d'ici à quelques jours. Le trafic pourra se dépanner couramment. Déjà on brèche cette voie ferrée entre Port Arthur et Fort William. Nombre de villages s'établissent le long de la route.

La trempe du cuivre et l'aluminium—Le procédé de la trempe du cuivre et de l'aluminium a eu un succès remarquable au Canada et aux États-Unis, et est en voie de devenir une fortune justement méritée à l'humble ouvrier qui a découvert, M. Ferdinand A. Lard, de Lévis.

Déjà il a obtenu des chiffres très alléchantes de riches industriels pour son score, chiffres qu'il a refusés, ne le croyant pas suffisantes.

Les expériences faites avec le cuivre et l'aluminium trempés d'après ce procédé, dont la découverte a coûté bon dos au propriétaire de ce travail persévérant, ont donné pleins satisfactions.

Sur la Citadelle, on a fait l'essai d'un petit canon de cuivre rouge trempé. Il a été tiré avec de très fortes charges, sans que le métal parut en être le moins affecté.

Le lieutenant-colonel Moutzambert, commandant de la batterie B, a envoyé à M. Ailard un certificat reconnaissant le résultat satisfaisant de cette expérience.

M. Ailard fait également exécuter chez M. Droz, à Saint-Roch, des caisses, des poches et des matras en cuivre rouge qu'il trempera suivant son procédé.

Des industriels des États-Unis ont aussi envoyé des couteaux en cuivre et

divers autres objets en cuivre et en aluminium pour les lui faire tremper.

Ces objets sont exposés à l'exposition de Chicago.

Accident—A Ho-yoke, le 16 du mois, M. Édouard Racoin, fils de M. Alphonse Racoin, mécanicien de cette ville, travaillait à la construction d'une maison pour MM Joseph Lacroix et fils, constructeur, lorsque tout à coup, s'échappant sur lequel il travaillait cédait et il tomba d'une hauteur de 25 pieds. Dans sa chute il se fractura le bras à trois endroits. Le jeune homme est sous les soins des Drs Carpenter et Lattier. Son état est bien critique.

Une paroisse reconnaissante—M. le R. D. dacteur.—Si vous voulez être témoin des sentiments de confiance et d'affection filiale qui animaient nos frères envers leurs pasteurs, dirigez le plus souvent vos pas vers les paroisses naissantes. C'est ce dont nous avons été le témoin, dimanche dernier dans la jeune paroisse de Ste-Christine. Après avoir tramé dans le plus profond secret, le projet de faire une agréable surprise à leur pasteur, les paroissiens de Ste Christine, se réunirent le 27 novembre dernier, à l'issue de la messe, pour lui présenter, au sortir du lieu saint, l'expression de leur vénération et de leur reconnaissance. Depuis six ans, témoins journaliers de son dévouement et de ses sacrifices, ils voulaient en ce jour lui en témoigner hautement leur gratitude. C'est ce qui a été bien fait dans une adresse présentée au nom de tous les paroissiens, par M. Médard Desmarais.

En même temps, on lui présenta un magnifique cadeau, pour lui mettre en état de bien haracher son cheva, la très chère des Dames lui offrirent une superbe garniture. M. le cure, profondément ému par cette démonstration, et bien que pris à l'improviste, remercia chaleureusement ses bons paroissiens. Sa réponse qui peut se résumer en ces deux mots "à la Religion et à la Patrie," montrait l'intérêt qu'il porte au salut des âmes qui lui sont confiées, en même temps qu'au bien-être de ses paroissiens.

Honneur à la paroisse de Ste-Christine! Heureses les paroisses qui ont au cœur le respect et la reconnaissance pour leurs pasteurs.

VOTAGEUR.

Empoisonnement—Jamais peut-être un perouuu de Montréal n'a été plus près de succomber aux suites d'un accident que étrange qui e lui qui est arrivé à un cocher d place de la rue Amherst.

La victime de cet accident est M. Julien Lefebvre, qui habite rue Amherst, No 42.

Un peu avant six heures, M. Lefebvre passait avec sa voiture sur les quais de la ligne Beaver. Le vent soufflait alors avec une grande violence.

Devant la voiture de Lefebvre montait un lourd fourgon, chargé de barils. Tout à coup, la rafale lança par terre le baril le plus élevé; il se brisa et, au même instant, Lefebvre fut aveuglé par un nuage de poudre très fine, soulevée par la violence du vent. Cette poudre se répandit sur sa voiture, sur ses habits et lui pénétra en grande quantité dans la bouche, le nez et les oreilles. Il eut beau se coucher et tourner, force lui fut d'essayer d'essuyer une quantité considérable.

Une fois sorti du tourbillon fatal, M. Lefebvre s'aperçut que le contenu du baril brisé était une poudre verte. Il se rendit chez lui sur le champ; mais bientôt, il fut pris de crampes et de douleurs à l'estomac. La poudre verte était un vert de Paris.

Le Dr Laurier fut appelé sur le champ ainsi qu'un autre médecin. Ils administrèrent des émétiques dont l'effet ne se fit heureusement pas attendre longtemps.

Cependant la condition du malade était critique et l'on fit venir un prêtre pour lui administrer les sacrements. Vers dix

heures, il avait vomit une grande quantité de poison et le danger avait disparu. Les médecins disent qu'il serait certainement mort sans les émétiques qu'ils lui ont administrés.

Ne pourrait-on pas prendre un peu plus de précautions pour transporter des poisons violents comme le vert de Paris ?

Bagarre sanglante.—Un train de chemin de fer Ohio River vient d'être le théâtre d'une bagarre sanglante dans laquelle il y a eu de nombreux blessés. A la station d'Huntington, six frères du nom de Williams, tous les six en état d'ivresse, sont montés dans le train et ont commencé à faire du tapage. L'un d'eux, le revolver au poing, est entré dans le wagon des dames, leur a tenu des propositions inconvenantes et a menacé de tuer tout le monde. Le conducteur est intervenu et, s'emparant de l'ivrogne, l'a poussé dans le wagon fumoir; alors les cinq autres frères, armés de couteaux et de revolvers se sont jetés sur le conducteur et un véritable combat a eu lieu. Le conducteur a été blessé et un autre frère qui était venu à son secours, et une terrible bataille s'est engagée.

En attendant les oris et les coups de revolver, un petit marchand de journaux qui se trouvait dans le train a eu l'idée de tirer la corde correspondant à la cloche d'alarme. Le train s'est arrêté et le chauffeur et le mécanicien, armés de gourdins, sont venus précéder main-forte à leurs collègues. Ils ont à moitié asommés les six frères Williams, les ont jetés sur la voie, et le train est reparti sans qu'on s'occupât davantage d'eux. Le conducteur et le serrurier ont reçu plusieurs balles et des coups de couteaux qui les ont mis dans un état très grave: quelques voyageurs ont également été blessés plus ou moins grièvement. On se fera une idée de cette bagarre quand nous aurons dit que le plancher du wagon-fumoir était rouge de sang.

La Corporation de Sherbrooke.—La Corporation de la ville de Sherbrooke vient d'emprunter \$10 000 par emprunt un système d'égouts.

NAISSANCE

A Ste Madeleine, le 24 novembre courant, l'épouse de M. A. Cartier, M. P. F., un fils.

les Français résidant à l'étranger, les étrangers en relations avec la France ont intérêt à avoir à Paris un COMMISSIONNAIRE-CORRESPONDANT expérimenté et dévoué à leurs intérêts et pouvant s'adresser en toute confiance au COMPTOIR PARISIEN pour tout ce qui concerne la Commission, Exportation, Consignation FONDATEUR: A. CLAVEL, DIRECTEUR PARIS, 36, Rue de Dunkerque, 36, 21213

SOCIÉTÉ BELGE DE LIBRAIRIE

Oscar Schopens, Directeur

16—Rue Treurenberg—16 BRUXELLES (Belgique)

Librairie générale.—Religion, Théologie, Philologie, Histoire, Beaux-Arts, Sciences, Littérature, Romans, Livres classiques, etc.—La maison publie la Revue Bibliographique Belge: 4 fr. 90 par an (90 cents.) Le Catalogue est envoyé franco sur demande. 16 juin, '92.

Liste officielle des officiers occupant les charges de Président et de Secrétaire de l'Union St-Joseph à St-Hyacinthe et dans ses succursales

St-Hyacinthe

Président: H. Langelier. Sec.-Arch.: J. H. Blanchard. Sec.-Trés.: J. A. Cadotte.

Roxton-Falls

Président: Joseph A. Petit. Sec.-Arch.: Fabien Préfontaine. Sec.-Trés.: Dr Alph. Brodeur.

St-Damase

Président: Charles Fréchette. Sec.-Arch.: Napoléon Graveline. Sec.-Trés.: Z.T. Marchessault, N.P.

Acton-Vale

Président: Georges Deslandes. Sec.-Arch.: Elie Corbeil. Sec.-Trés.: Victor Lapointe.

St-Athanase

Président: Ludger Mignault. Sec.-Arch.: Hector Phaneuf. Sec.-Trés.: Zéphirin Normandin.

St-Hugues

Président: Alphonse Bonnin. Sec.-Arch.: Joseph Lessard. Sec.-Trés.: Hugues Bélanger.

St-Thédore

Président: Téléphore Picard. Sec.-Arch.: Louis Gauthier. Sec.-Trés.: Napoléon Tanguay.

St-Simon

Président: Edouard Cusson. Sec.-Arch.: Arthur Larochelle. Sec.-Trés.: Jean-Bte Delorme.

St-Dominique

Président: B. Lamontagne. Sec.-Arch.: Ls Robitaille. Sec.-Trés.: L. J. Dubois.

L'Ange-Gardien

Président: Revd. J. B. Durocher, ptre curé. Sec.-Arch.: Louis Fontaine. Sec.-Trés.: Roméo Vaillancourt, M. D.

St-Pie

Président: Jos. E. Cadieux. Sec.-Archiviste: Ad. Chicoine. Sec.-Trésorier: Jos. Em Sency.

Marieville

Président: M. Halde. Secrétaire: H. E. Poulin. Trésorier: J. Monty.

St-Ephrem d'Upton

Président: L. J. Kerouack. Sec.-Arch.: Henri Dorais. Sec.-Trés.: Alphonse Dorais.

St-Rosalie

Président: Joseph Léveillé. Sec.-Arch.: Felix Cardinal. Sec.-Trés.: Charles Tanguay.

Actif de la Société

Avril 1. En caisse à St-Hyacinthe \$6,746.88 Dans les Succur.. 313.05

En tout. \$7,059.93 Oct. 1, 92. Prêt à Œuvre et Fabrique N.-D. \$5,000.00 A RR.PP.Dominic. 1,500.00 A Acton-Vale..... 55.60 A Marieville..... 25.00 Dans les Succur.. 338.71 Rés. mens. à St. H. 692.57

Valeur totale de la Société en espèces et obligations sus-mentionnées..... \$7,611.88 Donnant un surplus net, pour le semestre, de..... \$ 551.95

Œuvre de Saint-Michel

Le R. P. FELIX voyant combien est grand le mal produit par les mauvaises lectures, a fondé, pour y remédier, autant que possible, l'ŒUVRE DE SAINT-MICHEL, pour la publication et la vente des bons livres à bon marché.

Cette Œuvre fait à ses associés, aux bibliothèques populaires et aux autres œuvres qui s'adressent à elle de fortes réductions de faveur.

CATALOGUE

On trouvera dans le Catalogue, si court, mais très soigné, notice sur chacun de nos ouvrages, et on ne se rendra compte d'un seul coup d'œil, de l'extreme modicité de nos prix que nul libraire ne saurait atteindre et que les souscripteurs de la charité rendent seules possibles.

Les personnes qui désirent être au courant des Œuvres de l'Œuvre de Saint-Michel, ainsi que de ceux publiés par les bons Libraires catholiques, n'auront qu'à s'adresser à :

L'Indicateur des Bons Livres Parviens tous les mois.

PRIX DE L'ABONNEMENT: UN AN, 3 fr. 60

Pour être assés il suffit de faire chaque année, en faveur de l'Œuvre de Saint-Michel une offre de souscription entre les limites de 10 à 100 francs.

S'adresser à M. F. BUI, Libraire éditeur de l'Œuvre de Saint-Michel, 85, rue de Rennes, à PARIS, (France).

— LIBRAIRIE —

CHARLES DELAGRAVE

15 Rue Soufflot, PARIS

Enseignement Primaire, Secondaire et Supérieur.—Matériel et Mobilier Scolaire.—Matériel de Dessin.—Enseignement des travaux à l'aiguille.—Atlas, Cartes et Globes Terrestres.—Livres de Prix et d'Étrennes.—Envoi franco du catalogue sur demande.—23-4-'92.

LIBRAIRIE RELIGIEUSE

Louis Alloués

13—Rue Delambre—13

PARIS, (France)

On peut se procurer à cette librairie tout ce qui concerne la science ecclésiastique: Ecriture Sainte—SS. Pères—Docteurs—Liturgie.—Droit Canon—Théologie—Ascétisme—Philosophie—Controverse—Histoire—Vie des Saints—Divers—à des conditions spéciales pour les ecclésiastiques. 25 Fév. '92.

EUG. LAMARQUE

HORLOGER-BIJOUTIER

116 Rue des Capucines, Batisse de la Tribune.

Montres Américaines et Suisse, en or et en argent, horloges, argenteries, etc. Spécialité: Lunettes en or, argent, nickel et acier. Réparations faites promptement et satisfaction garantie.

CELESTINE

Scenes de la Terreur en Provence

XIV

BERTHAUD LE PÊCHEUR

Les féroces bandits qui ensanglantent les places publiques l'auront surpris dans sa marche nocturne, et en ce moment peut-être, victime de sa charité, il attend dans les fers une mort inévitable!

Célestine ne se trompe pas. Il y a dans le cœur humain un instinct secret mais puissant qui, prophète du malheur, révèle au présent les catastrophes de l'avenir!

En proie à une inexplicable angoisse, l'orpheline erre égarée et souffrante dans les appartements solitaires de l'hôtel de Vauban. Tantôt, penchée sur la fenêtre d'où la mer déroule aux yeux sa surface silencieuse, elle cherche à découvrir si nul homme ne s'avance du côté du rivage; tantôt, tre saillant au moindre bruit, elle prête une oreille attentive pour s'assurer si ce n'est point Anselme qui revient. Mais, hélas! Anselme ne reparait pas.

L'amour filial a aussi son héroïsme!..... "J'irai, se dit-elle, dans les lieux qu'il a dû visiter, je parcourrai le rivage de la mer où Berthaud l'attendait, je le demanderai aux flots, aux rochers, à tous les points de la côte solitaire, à tous les habitants de la cité. Si je ne puis le rencontrer, le découvrir; si la prison s'est ouverte pour le recevoir, j'irai jusqu'à sa prison, je prierai ses juges, je me jetterai aux pieds de ses bourreaux; mes larmes, ma douleur, mon désespoir, désarmeront leur cruauté..... Mais si rien ne peut les toucher, si l'habitude du crime a éteint dans leur cœur tout sentiment de compassion; si leur faut une tête, eh bien, j'offrirai la mienne, ils la prendront, ma tête, en échange de celle de mon père!..... Il sera libre, lui!..... et moi..... je mourrai!..... Oui, je mourrai!.....

Mais, au milieu de l'ombre de la nuit, sur le seuil qu'elle va franchir, une voix l'appelle, une main la retient. Agitée de surprise et d'inquiétude, l'orpheline s'arrête.

Devant elle un homme se tient immobile....., et cet homme n'est point Anselme!..... L'inconnu est revêtu d'une carmagnole!...

Célestine, dit rapidement l'inconnu, ne vous troublez pas!..... vous n'avez rien à craindre de moi: je suis Berthaud le pêcheur, votre ami et celui de votre père!

—O ciel! s'écrie l'orpheline; Berthaud c'est vous?... J'allais chercher Anselme!..... Ah! répondez-moi: avez-vous vu mon père?..... Où peut-il être?... Qu'est-il donc devenu?... Berthaud pousse un profond soupir; sa main tremble en pressant respectueusement celle de Célestine; il ne répond point à ses questions; mais doucement il la ramène dans l'hôtel.

A l'air abattu de l'honnête pêcheur, à son hésitation, la jeune fille a deviné ce qu'il n'ose lui avouer.

Malheur! Malheur à toi!..... s'écrie-t-elle: ce silence est terrible!

comme un arrêt de mort !..... Mes prévisions se réalisent !..... Anselme !..... Anselme !..... C'en est fait..... je ne vous reverrai plus ! ..

—Non, non ! reprend-elle après un moment de silence, je ne recevrai aucune consolation !..... Berthaud, avant tout, il faut me parler d'Anselme !..... Au nom du ciel, ne cherchez pas à m'abuser !... Dites-moi la vérité tout entière ; je veux tout savoir !

Berthaud voudrait pouvoir éviter de porter au cœur de la jeune fille un coup si violent ; mais il ne peut lui faire le récit du malheureux événement qui a privé Anselme de la liberté. Il se dispose donc à raconter à l'orpheline la triste position de son père adoptif ; car il est instruit de tout : c'est lui qui, au fort Saint-Jean, en signe d'espérance, a su adroitement presser la main du vieillard, au moment où le terrible géôlier allait l'introduire dans le long corridor qui conduit aux cachots souterrains de la citadelle.

Le Seigneur est plein de bonté, dit l'honnête pêcheur. Célestine, avec l'aide du ciel, Anselme pourra recouvrer sa liberté ! Avant deux jours, votre père vous sera rendu ! ..

La fille d'Anselme accueille cette espérance avec un étonnement qui tient de la joie et de l'inquiétude. Elle fixe sur le pêcheur un regard de feu qui semble solliciter une explication.

—Écoutez-moi, ajoute le pêcheur, et vous verrez si l'espérance que je vous fais concevoir n'est qu'une illusion de mon amitié. Des hommes de ma profession, avec lesquels ma position sociale m'a depuis longtemps mis en rapport, pervertis par de fausses doctrines, se sont enfilés sous les drapeaux du terrorisme. Ces citoyens, devenus cruels par l'entraînement de l'exemple autant que par une sordide spéculation, prêtent sans rougir leurs mains égarees aux forfaits juridiques qui chaque jour effrayent notre malheureuse cité. Sans partager l'erreur de ces hommes coupables, sans coopérer à leurs œuvres de spoliation et de meurtre, j'ai continué avec eux des relations qu'une longue habitude et mes besoins personnels rendent indispensables. Par une prudence dont je me loue en ce moment, j'ai cherché à captiver leur confiance, à gagner leur affection.

Aussi, non-seulement ils me considéraient comme leur ami, mais encore, ce qui m'est bien plus favorable, ils me respectent comme un excellent patriote. Grâce à cette réputation de civisme, je suis admis aux délibérations du club républicain, aux fêtes des sans culottes, et j'ai quelquefois réussi à détourner ces hommes égarés de l'exécution du crime, ou à briser les fers de quelques-unes de leurs nombreuses victimes. Par une suite de mes liaisons avec les plus zélés d'entre ces démagogues, j'ai pu cette nuit m'introduire dans la citadelle, où Anselme et le comte de Morelly sont détenus prisonniers, l'un comme aristocrate, je crois, et l'autre comme suspect de royalisme. Là, j'ai vu votre père à la dérobée, et, sans me faire connaître, par un serrement de main, j'ai cherché à lui inspirer quelque confiance dans l'ave-

nir, à lui communiquer l'espérance qui m'est donné de voir s'opérer sa délivrance.

Célestine verse des larmes de joie : les paroles du pêcheur ont rendu un peu de confiance à son âme. Cependant il lui est impossible de ne pas craindre encore, tant les obstacles lui paraissent difficiles à surmonter.

Berthaud, dit-elle, je ne doute point de la générosité de votre cœur. Sauvez les jours de mon père est une entreprise digne de vous, si vous réussissez, je vous devrais une seconde fois la vie !..... Mais sur quels moyens fondez-vous votre espérance ?

—Je connais à fond, dit Berthaud, les redoutables jacobins qui doivent prononcer sur Anselme un arrêt de mort. La spoliation et l'assassinat sont les voies par lesquelles ils tentent à leur funeste égalité. Ardents à persécuter ceux dont ils convoitent les richesses, ou dont la vertu les importune, quelquefois, au milieu de la débauche, oubliant de suivre leur affreux système, ils reviennent à un sentiment naturel d'humanité et laissent éclater un reste de générosité en faveur de celui qui a eu assez d'esprit pour savoir faire à propos les frais de leurs orgies.

Ce sont de pareils hommes qu'il faut intéresser au sort de votre père ; ce n'est que par eux que nous parviendrons à le sauver. Voici le moyen que je dois employer : cette nuit même, à mon invitation, une troupe de ces terribles sans-culottes va se rendre dans votre hôtel ; des mets abondants, qu'à la hâte je viens de faire préparer ici-même, leur seront servis avec profusion, et les fumées des vins les plus exquis achèveront de nous les rendre favorables.

Vous paraitrez au milieu du banquet, ma chère Célestine ; votre présence opérera puissamment sur l'esprit de ces démagogues. Soyez sans crainte, vous n'avez aucun danger à redouter, car je serai constamment auprès de vous. Peu faite à une partie de société, vous éprouverez quelque répugnance à faire cette démarche. Mais le salut d'Anselme parle ici plus haut que toutes les convenances. Quelque grand que soit le sacrifice que je vous demande, il n'y a pas à balancer, puisque c'est le seul moyen qu'il nous soit permis d'employer utilement.

—La mort ne m'effrayerait pas, dit l'orpheline ; quand il s'agit de la vie de mon père, pourrais-je donc craindre la présence de ses bourreaux !... Je ferai tout ce que vous me prescrirez, Berthaud ; aucun sacrifice ne me coûtera, pourvu qu'il soit d'accord avec ma conscience.

—Votre conscience restera pure, reprend Berthaud ; je ne vous demande que du courage. Le reste me regarde ; avec le secours du ciel, nos vœux seront couronnés de succès.

Aussitôt une longue table est chargée de mets apportés par l'ordre de Berthaud, et pendant les préparatifs du banquet, dans un appartement voisin, l'orpheline en tremblant implore la protection du Seigneur.

XV

LE BANQUET

Sous la longue galerie de l'hôtel de Vauban des pas nombreux ont soudain retenti, et bientôt dans la salle du banquet vingt républicains se présentent. Ils sont repoussants à voir, avec leurs hideux bonnets rouges, leurs carmagnoles dégoûtantes de saleté, et les nœuds et grosses moustaches qui donnent à leurs figures grotesquement sinistres une physionomie barbare.

Berthaud les reçoit avec une apparente cordialité : Soyez les bienvenus, camarades, dit-il ; vous ne vous êtes pas longtemps fait attendre : c'est là une preuve d'amitié dont je ne veux pas être en reste avec vous.

L'un des démagogues, surnommé Caton coupe-tête, cité pour son zèle ardent pour la cause républicaine, promène sur la table un œil satisfait, puis, fronçant ses sourcils noirs et épais :

—Par mon sabre, dit-il, qui pour l'honneur de notre sainte et indivisible république a déjà fait la barbe à plus d'une tête de chouans, ce diable de Berthaud fait aujourd'hui des merveilles !... Voilà, je crois, la première fois qu'il fait preuve de fraternité avec nous... Depuis que la guillotine fonctionne au profit de l'égalité et des sans-culottes, je n'ai jamais vu le patron prêter la main à la moindre arrestation, à la plus mince exécution. Si tous les citoyens étaient aussi économes de sang que lui, foi de bon et pur jacobin, le glaive du bourreau serait bientôt rouillé comme la vieille rapière d'un ci-devant. C'est tout au plus s'il bat les mains dans nos assemblées, et encore est-ce toujours pour appuyer les réclamations, ou demander l'acquiescement de ces maudits fédéralistes, dont je voudrais bien, une fois pour toutes, purger la nation. Heureusement, il peut se vanter de nous avoir préparé là le plus joli souper du monde. Avant ce témoignage de bonne amitié, malgré sa carmagnole et sa large cocarde, j'ai été plusieurs fois tenté de le croire un chien de chouan, ou pour le moins un modéré."

Berthaud, occupé des soins du repas, feint de n'avoir pas entendu les paroles du républicain car il lui serait impossible de répondre.

Chouan !... modéré !... lui ! répond un des invités au redoutable citoyen Caton ; voilà du nouveau ! Berthaud est un fidèle patriote ! ses principes nous sont bien connus. Ce n'est pas sa faute, s'il n'a jamais pendu de sa propre main : au train dont

on y va depuis quelque temps, il n'y a pas assez de têtes royalistes pour satisfaire le patriotisme de tout le monde !... Il n'y a pas une lanterne dans nos rues à laquelle on ne pend, chaque jour, quelque ci-devant, quelque prêtre, ou autre perturbateur de la nation. Les infatigables patriotes ne laissent aux amateurs aucune besogne à faire : ce sont de véritables accapareurs. Voilà sans doute pourquoi le patron Berthaud, comme tant d'autres, avec la meilleure volonté du monde, est réduit à l'inaction ce qui ne l'a pas empêché d'être toujours un bon et zélé citoyen.

—Et de nous avoir préparé un magnifique souper !... ajoutez le nommé Brutus, dont la tempérance ne lui jamais la vertu. Si vous m'en croyez, frères, nous ferons trêve à des raisonnements, qui auraient leur place dans une séance du club. Pour moi, quand je vois fumer les mets d'une table, je suis aussi impatient qu'il s'agissait d'expédier un aristocrate pour l'autre monde. Allons, frères, à table ! ..

—A table ! à table ! .. répètent en chœur tous les républicains.

Aussitôt chacun s'élance à la place que le hasard lui présente. Comme des anthropophages en présence d'un horrible festin de chair humaine, les avides jacobins dévorent sans mesure les viandes qu'ils s'arrachent avec brutalité ; les cris de joie répondent aux plus épouvantables juréments, et le vin, qui circule à longs traits, ajoute à une conversation bruyante les frénétiques transports de l'ivresse.

Célestine est entrée timide et tremblante dans la salle du banquet, et, placée inaperçue dans l'embrasement d'une fenêtre, elle demeure spectatrice silencieuse de cette scène révoltante.

Les cris qui s'élèvent confusément du milieu de l'assemblée ont tout à coup cessé. Un convive nouveau est arrivé dans la salle : son visage, plus hideux que celui des autres jacobins, respire la férocité, et la carmagnole dont il est couvert, paraît, en plusieurs endroits, tachée de sang. En s'apercevant que le souper tire à sa fin il frappe violemment du pied, et, élevant sa voix rude et forte :

Mille guillotines ! s'écrie-t-il, vous voilà bien avarés, mes braves !... Vous expédiez un souper presque aussi vite que notre tribunal révolutionnaire expédie les jugements, et moi les condamnés ; car, avec votre permission, jamais bourreau ne m'a valu pour l'adresse et l'activité ! Ce nouveau personnage est en

effet un des exécuteurs que la haute justice républicaine entretient pour fonder l'égalité avec le niveau de la guillotine.

Pardón, excuse, citoyen bourreau, dit l'un des jacobins d'un ton nasillard ; tu arrives un peu tard : est-ce notre faute si le souper n'est plus chaud ?... Il ne fallait pas oublier l'heure.

—Bah ! répond l'exécuteur, qui par un ridicule commun à cette époque de déraison se faisait appeler "Sénèque," est-ce qu'on songe à quelque chose quand on a, comme moi, sur les bras les affaires de la république ?

—Chaque chose a son temps, citoyen Sénèque ; nous aussi nous travaillons pour la république, et tu peux dire si nous te coupons de la belle et bonne besogne !

—Oh ! ça, c'est vrai ! répond le bourreau en se plaçant à table, et s'empressant de prendre sa part des mets qui restent sur la table. Frères citoyens, grâce à vos arrestations, les prisons regorgent de suspects, et j'ai besoin de tout mon zèle, de mon ardeur infatigable, pour venir à bout de tous ces aristocrates. Heureusement, vous avez l'attention d'en pendre quelques-uns aux bienheureuses lanternes de nos places publiques. Sans ça, ma foi, bientôt mon bras ne pourrait suffire, et l'on serait obligé de nommer un exécuter supplémentaire.

—Si donc nous partageons ta besogne, dit un des convives, frère, quelle affaire si pressée a pu te retenir jusqu'à cette heure ?

—Ah ! c'est que vous ne savez peut-être pas, vous autres ? Le citoyen Fréron est venu en Provence avec une mission du gouvernement. Demain, à ce qu'on dit, il arrivera dans notre ville pour présider le club des patriotes, où l'on assure qu'il proposera de grandes mesures pour la destruction finale de tous les fédéralistes mâles et femelles.

—C'est bon ça, dit Brutus, car enfin nous n'aurons pas d'égalité, tant qu'il y aura des riches ; et je trouve que le gouvernement fait très-bien de nous en débarasser. Cependant je ne vois pas là de quoi négliger un souper soigné, et, soit dit sans vous fâcher, digne d'un ci-devant.

—Vraiment !.. Mais je ne suis pas le bourreau pour rien, peut-être, reprend Sénèque ; et comme on m'a prévenu que demain il doit y avoir sur la place une grandissime exécution, il a bien fallu aiguïser le couteau et graisser la guillotine, afin qu'elle fonctionne superbement.

—À la bonne heure ! citoyen

bourreau : voilà une raison ; mais où as-tu appris toutes ces nouvelles ?

—Au fort Saint-Jean donc, répond le bourreau en continuant de manger avec avidité.

—Tu viens du fort Saint-Jean, citoyen Sénèque ? dit Berthaud, qui avait jusqu'ici gardé un silence méditatif. Que s'y passe-t-il de nouveau ?

—Ma foi ! citoyen, reprend l'exécuteur, c'est à l'ordinaire : les chouans, les fédéralistes, les modérés arrivent à la file, et encombrant les cachots. Par la moustache de Marat ! ça promet, et demain ce sera une fameuse journée. Plus de deux cents ennemis de notre sainte république danseront la carmagnole. La guillotine ira un train d'enfer ! Ça sera vraiment beau à voir ?..

Eh quoi ! dit Berthaud, mais quel est donc le jugement qui les condamne ?

—Bon ! répond le bourreau, est-ce qu'on a besoin de juger cette canaille ?... On leur tranche la tête, et voilà... Cette nouvelle manière de friser les ennemis du peuple est la seule digne du peuple devenu souverain et qui ne l'est pas pour rien.

—Mais, reprend Berthaud avec feu, parmi les suspects du fort Saint-Jean se trouve un excellent citoyen, un fidèle patriote, incarcéré par erreur ; et notre république, pour être juste et sainte, ne peut vouloir que le sang de ses enfants soit versé !..

—Quel est ce citoyen ? demandent plusieurs des convives.

—Frères, s'écrie Berthaud, il vous est connu par ses bienfaits ! Nul homme dans notre ville n'a plus de justice et de générosité. Ami des pauvres, il répand sur eux ses largesses ; il vola toujours au secours des malheureux, et son plaisir le plus doux est d'adoucir toutes les souffrances. Camarades, c'est assez vous nommer le respectable Anselme de Vauban !

—Oh ! par exemple ! dit le terrible Sénèque en ricanant, je ne sais si c'est un fidèle patriote ; mais, à l'heure qu'il est, je ne donnerais pas un liard de sa tête.

A ces paroles amphibologiques du bourreau, un cri aigu, poussé par Célestine, fait retentir la salle du banquet. Jusquelà inaperçue, la jeune fille s'est levée. Son visage est pâle, ses yeux égarés, ses lèvres frémissantes ; un tremblement subit agite tous ses membres. Dans les derniers mots de l'affreux exécuter, elle a cru entendre l'arrêt de mort de son père adoptif ; pour son esprit effrayé, le sort d'Anselme n'est plus douteux. déjà il a payé de sa tête

son ardente charité, et toute espérance de le sauver est désormais évanouie !

Pleine de cette déchirante pensée, l'orpheline s'abandonne aux transports d'une fureur délirante. Ce n'est plus la vierge douce, à l'aimable candeur, aux paroles ingénues, à la contenance timide ; c'est la femme forte, au courage héroïque.

Mon père !.. Mon père !... s'écrie-t-elle ; qui l'a tué ? quelle main a osé se rougir de son sang ? Scélérats ! son sang était le sang du juste !... Ah !... s'il est ici l'assassin, qu'il se lève !... Je sais la fille d'Anselme !... Monstres, prenez le glaive, immolez Célestine !... tuez-moi !... que mon âme aille trouver l'âme de mon bienfaiteur !... Que tardez-vous ?... voici ma tête ; frappez !... Oh ! je vous en conjure, frappez !.. et je vous pardonne la mort de mon père !...

Malgré l'agitation convulsive de ses traits, l'orpheline n'a pas cessé d'être belle et intéressante. Sa douleur, les larmes qui inondent son visage, son désespoir, tout lui donne un attrait nouveau.

O bonheur !... A l'aspect de la jeune infortunée une expression d'intérêt éclate tout à coup sur toutes les physionomies qui l'entourent !... Ces farouches soldats de la république, ces redoutables sans-culottes, que les plaintes de tant de victimes ne touchent point, que n'émeut pas le spectacle de tant de têtes innocentes tombant sous le couteau de la guillotine, éprouvent pour la jeune orpheline un sentiment soudain de compassion.

Anselme n'est point mort, mille potences !... crie le bourreau. La petite citoyenne a mal entendu ! Anselme vit encore !...

—Vous avez dit que vous ne donneriez pas un liard de sa tête, dit Berthaud, parlez !... Au fort Saint-Jean, que s'est-il donc passé ?

L'exécuteur, avec une précision cruelle, explique la scène horrible qui s'est passée sous ses yeux dans le cachot souterrain de la citadelle, où Anselme, échappé au glaive de Caracalla et de ses agents, attend, chargé de chaînes, l'instant de son supplice.

Braves sans-culottes, s'écrie alors Berthaud avec véhémence, Anselme fut toujours un citoyen inoffensif !... C'est par erreur que la proscription l'a frappé !.. Je proteste contre son arrestation !... Sa mort serait un attentat qui déshonorerait notre cause ! Au nom de la justice !

au nom de notre sainte république !... sauvons le protecteur de cet enfant !.....

—Frères, s'écrie le féroce Caton, quand je vous disais que Berthaud n'a d'un républicain que la carmagnole et la cocarde ! Il est toujours disposé à prendre en main la défense des plus ardents aristocrates !... Si Anselme est aux suspects, c'est qu'il a donné lieu aux soupçons qui pèsent sur lui. Qu'il s'en tire comme il pourra.

Des murmures accueillent les paroles du farouche républicain.

Que le diable l'emporte avec ton rigorisme, citoyen Caton, dit un des convives, il faut avoir comme toi le cœur à l'envers, pour ne pas avoir pitié de ce petit ange ! Pour moi, je ne fais jamais de quartier aux chouans ; j'ai assez fait mes preuves, j'espère ; mais je ne voudrais pas qu'on put dire que j'ai fait couler une seule larme des yeux de cette enfant. Je suis donc de l'avis du patron Berthaud : frères, sauvons la tête d'Anselme !...

—D'autant plus, continue Brutus, que nous sommes ici dans sa maison, et que c'est lui qui nous régule ce soir. Et, comme il est impossible qu'un citoyen qui traite ainsi des patriotes soit l'ennemi de la république, j'opine avec le frère préopinant qu'il faut sauver la tête d'Anselme !

—Oui, oui !... Sauvons la tête d'Anselme ! s'écrient à la fois tous les sans-culottes de l'assemblée.

A cette explosion de générosité inattendue, Célestine relève son front décoloré par la terreur.

Citoyens, dit-elle d'un ton ferme et plein d'onction, en s'adressant aux démagogues, pardonnez à ma douleur l'égarement de mes esprits. Hélas ! orpheline sur la terre, je n'ai qu'Anselme pour soutien. Anselme a pour moi le cœur d'un père, et sans lui je ne saurais vivre. Oh ! je vous en supplie, ayez pitié de lui et de moi !.. Vous aussi, vous avez des enfants jeunes et faibles : hélas ! que deviendraient-ils sans votre secours, sans vos soins, sans votre amour, sans ce père qu'ils aiment comme leur vie ?... Ah ! c'est au nom de vos enfants que je vous implore ! De vous seul dépend mon bonheur : ne me ravissez pas mon père !... rendez-le à ma tendresse, et qu'avec lui je vive pour vous bénir !.....

A continuer

La rumeur.—On dit qu'il a quatorze pouces de neige dans certaines localités du bas du fleuve Saint-Laurent.

C. ROTTEAU

Commerçant de Grains et Charbon

Huile de charbon,

Sol, Moules, Son, Gru, etc.

AUX FROMAGERS!

Tous les articles nécessaires pour les FROMAGERIES

—Tels que.—

Coton, Présure, Couleur, Moules grands et petits, etc., etc.

Une visite est sollicitée!

No. 5—Rue Laframboise

Porte voisine de l'Hôtel Yamaska,

ST-HYACINTHE

BRODEUR FRERES

Plombiers, Ferblantiers, Couvresse

Saint-Hyacinthe

APPAREILS DE CHAUFFAGE

A L'EAU CHAUDE, A LA VAPEUR ET AIR CHAUD.

—Spécialité—

Couvertures en Fer blanc, en Tôle, et en Ardoises.

* * *

Ferblanteries de toutes sortes

FAITES A DEMANDE.

Prix modérés. Ouvrage garanti.

SAM. BOURGEOIS

Magasin General

Rue St-Antoine, Place du Marché,

ST-HYACINTHE.

Epicerie, Provisions, Vins et Liqueurs.

Ferronneries et Peintures.

FAIENCES, VERRERIES, CHAUSSURES

Marchandises de nouveautés.

POELES DE TOUTES SORTES, FOURNAISES, ETC.

Courroies en cuir pour Engins.

J. H. MORIN

—MARCHAND DE—

FER, HUILES, PEINTURES, etc.

SPECIALITES :

Fournaies et Poeles de Cuisine,

Les meilleurs et les plus économiques.

Ferronneries de toutes sortes à des prix qui défient toute compétition.

Place du Marché, porte voisine de M. O. Brodeur

St-Hyacinthe.

Oct. '91—12

Remedes sauvages

Ne sont ce pas les herbes et les racines qui servaient de médecine aux anciens! Avez vous déjà vu le sauvage se servir de minéraux pour les maladies? Cette science des herbes et des racines que nos pères connaissent, s'étant perdue, M. J. P. E. Racicot, de Montréal, à force d'études sérieuses au milieu des indigènes, est enfin parvenu à découvrir ce secret qui faisait la richesse des anciennes familles. Car, quelle est la plus grande richesse d'une famille? N'est-ce pas la santé? Ainsi donc, ayez pleine et entière confiance dans l'avenir: vous serez riche et heureux si vous employez dans vos familles les remèdes sauvages de

J. E. P. Racicot,

seul inventeur, propriétaire et manufacturier de remèdes sauvages patentés

1434, Rue Notre-Dame, MONTREAL.

A ST-HYACINTHE, on peut voir M. Racicot, tous les samedis à l'Hôtel-Windsor, en face du Marché. On peut se procurer là et alors ses Remèdes célèbres pour toutes les maladies.

JOS. HEBERT & CIE

FERBLANTIER, PLOMBIER ET COUVREUR

154 Rue Cascades, en face de la Station de Police.

—Spécialité:—

Couvertures en Fer-Blanc, Tôle Galvanisée, &c., &c.

Aussi: Corniches en tôle galvanisée.

Toutes espèces d'ouvrages exécutées avec soin, à de très modérés. Ouvrage garanti. Agrès de fromagerie, chaudières à sucre, bassin pour sucreries, etc. Les marchands de la campagne trouveront toujours chez nous toutes espèces de ferblanteries au même prix qu'à Montréal.

PAQUETTE & GODBOUT

MANUFACTURIERS DE

Portes, Chassis, Jalousies, Moulures, etc.

—COIN DES RUES—

Williams et St-Casimir, St-Hyacinthe.

Nous achetons et vendons toutes espèces de bois bruts et préparés aux conditions les plus avantageuses.

Découpage et tournage exécutés sous le plus court délai.

On n'emploie que du bois de première qualité:

Dr Eug. St-Jacques

MEDICIN DE L'UNION SAINT-JOSEPH

PHARMACIE CENTRALE

No 13, RUE ST-DENIS

ST-HYACINTHE

MARCHANDISES SECHES

N.G. LEDUC & Cie

(Membre de l'Union St-Joseph)

100 RUE CASCADES

Place du Marché, ST-HYACINTHE.

—O—

Patrons gratis à toute personne qui achètera une robe. M. Leduc tient toujours comme par le passé des étoffes à robes, à des prix exceptionnellement avantageux.

Soies, Velours, Pluches, Dentelles, Broderies, Rubans, Chapeaux, Plumes, Etc., Etc.

Ses tweeds canadiens, Anglais et Ecosais, pour habillement d'hommes défient toute compétition.

PAGNUELO & FRERE

Epicerie de Familles

En gros et détail.

Rue Cascades, St-Hyacinthe.

L. G. BEDARD

Fonderie Agricole

(ÉTABLIE EN 1830)

Charrues, Cribles, Bouleversours, Sarcloirs, Renchaussures, etc. Seul propriétaire de la charrue patentée "BOULAY" avec laquelle on laboure, assis, deux sillons à la fois.

ST-HYACINTHE.

23 juin 92.

MONSIEUR MOUREUX

De constructions en pierre, brique et bois

—O—

SPECIALITÉ :

Ouvrages en Ciment, Fournaies, Fours, etc.

H. N. BERNIER

POSEUR

Poseur d'appareils de Chauffage, d'Éclairage, de Bains, etc.

Cabinets d'aisance, éviers (Sinks) etc.

D'après les systèmes les plus perfectionnés.

—O—

TOUJOURS EN MAINS :

TUYAUX EN GRÈS.

126, Rue Cascades

ST-HYACINTHE

LIBRAIRIE

—DU—

SACRE - CŒUR

Tapisseries!

Bordures!

Décorations de plafonds

On trouve à cette librairie et l'on peut s'y procurer sur demande: Fournitures de classe livres de piété etc., ainsi que tous les ouvrages annoncés dans la Bibliographie de ce journal, tout aux prix les plus bas. Une visite est respectueusement sollicitée.

L. A. CHOQUET & FRERE,

Coin des rues Cascades et Mondor

ST-HYACINTHE

GROS ET DÉTAIL.

Jos. Morin,

(Membre de l'Union St-Joseph)

Marchand de Chaussures

(EN FACE DU MARCHÉ, ST-HYACINTHE)

M. Morin vient de recevoir un assortiment considérable de marchandises, stock d'été.

TOUJOURS EN MAINS

VALISES, SACS DE VOYAGE, CUIR SEMELLE

En gros et en détail.

Spécialité de chaussures fines et élégantes.

J. O. DION,

Commissaire de la Cour Supérieure

COMPTABLE ET AGENT D'ASSURANCE

Informe le public et particulièrement ses confrères de l'Union St-Joseph qu'il représente comme Agent, plusieurs Compagnies d'Assurance Anglaises, Canadiennes et Américaines et qu'il compte sur l'encouragement auquel il a droit.

Queen Insurance, Liverpool and London, & Globe Citizens, Hartford & National.

Bureau: No 9, Rue St-Denis

ST-HYACINTHE.

"L'ECHO"

Organe de l'Union St-Joseph St-Hyacinthe

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Imprimé pour le compte de ses propriétaires, par le Boucher de LaBrière, imprimeur-éditeur, en la cité de St-Hyacinthe, N. 60 rue Cassel